



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-140849>

Département(s) de publication : **13, 84, 83**

Annonce n° **24-140849**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles

Description : Le présent accord-cadre vise à accompagner les communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « vers des cours d'écoles désimperméabilisées et renaturées » dans la désimperméabilisation de leur cours.

Identifiant de la procédure : 6a4cc1f8-03d0-4b01-8029-70a59471b092

Avis précédent : 760c54bc-e7bc-466c-8511-e063984ee9b6-01

Identifiant interne : 74240102

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Les variantes ne sont pas autorisées.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90713000 Services de conseils environnementaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 98133100 Services d'appui relatifs au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Métropole Aix Marseille Provence 58 Bd Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Informations complémentaires : L'accord-cadre est passé pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. La valeur estimée et la valeur maximale s'entendent sur la durée totale de l'accord-cadre et sur la totalité des lots. Dans une volonté de protection de l'environnement, il est fait application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique en prévoyant des conditions d'exécution des prestations comportant des éléments à caractère environnemental. L'accord-cadre contient une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique de 500 heures à partir du seuil d'un montant cumulé de 800 000 euros HT par bons de commande pour chaque lot. L'adresse géographique et postale pour les remises des copies de sauvegarde : DCP - Le Balthazar : DCP 2 Quai d'Arenc, 13002 Marseille -Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant. Tous les documents seront remis gratuitement. Pour obtenir le dossier sur la plateforme électronique : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/> Il sera demandé au candidat effectuant un retrait de nous fournir une adresse mail. Celle-ci sera utilisée pour lui transmettre les éventuels renseignements complémentaires. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de fournir une adresse mail valide et régulièrement consultée. -Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. -Conformément à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire. La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 4,770,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 5,724,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles sur les circonscriptions d'Aix-en-Provence, Gardanne, Trets et Garéoult.

Description : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles sur les circonscriptions d'Aix-en-Provence, Gardanne, Trets et Garéoult.

Identifiant interne : 74240102 - lot1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90713000 Services de conseils environnementaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 98133100 Services d'appui relatifs au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/10/2024

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,590,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,900,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le montant minimum est de 100 000 euros HT et le montant maximum de 1 900 000 euros HT sur la durée totale du marché. Le montant estimé est de 1 908 000 euros TTC

5.1.7 Marché public stratégique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global en euros TTC

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : Sous-critère 1 - 50% : Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés à la réalisation de la mission Sous-critère 2 - 20% : Pertinence de la méthodologie proposée en cohérence avec le calendrier des interventions figurant au CCTP Sous-critère 3 - 30% : Qualité des animations proposées

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale : Performances en matière de protection de l'environnement lors de l'exécution des prestations du marché

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille, Tél : +33 491134813, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative) - un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, no 358994)

Instance chargée des procédures de recours
Nom officiel: tribunal administratif de Marseille
Adresse postale: 31 rue François Leca Ville: Marseille Code postal: 13002 Pays: France Courriel: greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone: +33 491134813 Fax: +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>
Médiation : Organe chargé des procédures de médiation
Nom officiel: comité consultatif interrégional de règlement amiable - préfecture de Région
Adresse postale: place Felix Baret CS 80001 Ville: Marseille Cedex 06 Code postal: 13282 Pays: France Téléphone: +33 484354000 Adresse internet: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique

: Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) -
Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Nom officiel: greffe du Tribunal administratif de Marseille Adresse postale: 31 rue Jean-François Leca Ville: Marseille Code postal: 13002 Pays: France Courriel: Greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone: +33 491134813 Fax: +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles sur les circonscriptions des 8 mairies de secteur de Marseille et Allauch Aubagne La Ciotat Chateauneuf les Martigues Marignane et Vitrolles

Description : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles sur les circonscriptions des 8 mairies de secteur de Marseille et Allauch Aubagne La Ciotat Chateauneuf les Martigues Marignane et Vitrolles

Identifiant interne : 74240102 - lot 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90713000 Services de conseils environnementaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 98133100 Services d'appui relatifs au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/10/2024

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,590,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,900,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le montant minimum est de 100 000 euros HT et le montant maximum de 1 900 000 euros HT sur la durée totale du marché. Le montant estimé est de 1 908 000 euros TTC

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en euros TTC

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique : Sous-critère 1 - 50% : Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés à la réalisation de la mission
Sous-critère 2 - 20% : Pertinence de la méthodologie proposée en cohérence avec le calendrier des interventions figurant au CCTP
Sous-critère 3 - 30% : Qualité des animations proposées

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale : Performances en matière de protection de l'environnement lors de l'exécution des prestations du marché.

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille, Tél : +33 491134813, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr
Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a

respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative) - un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, no 358994) Instance chargée des procédures de recours Nom officiel: tribunal administratif de Marseille Adresse postale: 31 rue François Leca Ville: Marseille Code postal: 13002 Pays: France Courriel: greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone: +33 491134813 Fax: +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Médiation : Organe chargé des procédures de médiation Nom officiel: comité consultatif interrégional de règlement amiable - préfecture de Région Adresse postale: place Felix Baret CS 80001 Ville: Marseille Cedex 06 Code postal: 13282 Pays: France Téléphone: +33 484354000 Adresse internet: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Nom officiel: greffe du Tribunal administratif de Marseille Adresse postale: 31 rue Jean-François Leca Ville: Marseille Code postal: 13002 Pays: France Courriel: Greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone: +33 491134813 Fax: +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles sur les circonscriptions de Martigues Istres Peyrolles Saint Martin Crau Arles Salon Pertuis Miramas

Description : Mission d'accompagnement pour la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles sur les circonscriptions de Martigues Istres Peyrolles Saint Martin Crau Arles Salon Pertuis Miramas

Identifiant interne : 74240102 - lot2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90713000 Services de conseils environnementaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 98133100 Services d'appui relatifs au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/10/2024

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 1,590,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,900,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le montant minimum est de 100 000 euros HT et le montant maximum de 1 900 000 euros HT sur la durée totale du marché. Le montant estimé est de 1 908 000euros TTC

5.1.7 Marché public stratégique

Critères marchés publics écologiques : Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix en euros TTC

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique Sous-critère 1 - 50% : Adéquation des moyens humains spécifiquement dédiés à la réalisation de la mission Sous-critère 2 - 20% :

Pertinence de la méthodologie envisagée en cohérence avec le calendrier des interventions figurant au CCTP Sous-critère 3 - 30% : Qualité des animations proposées

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur environnementale : Performances en matière de protection de l'environnement lors de l'exécution des prestations du marché

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille, Tél : +33 491134813, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, Fax : +33 491811387, Site web : <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Précisions concernant les délais d'introduction des recours : - Un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert (application des articles L. 551-1 et suivants, et R .551-1 et suivants du code de justice administrative). - un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L. 551-13 du code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que l'acheteur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours. - un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation. - un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative) - un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L. 521-1 du code de justice administrative). - tout tiers à un contrat administratif susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses est recevable à former devant le juge du contrat un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. A partir de la conclusion du contrat, ces tiers auxquels ce recours est ouvert ne sont plus recevables à demander l'annulation

pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, no 358994) Instance chargée des procédures de recours Nom officiel: tribunal administratif de Marseille Adresse postale: 31 rue François Leca Ville: Marseille Code postal: 13002 Pays: France Courriel: greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone: +33 491134813 Fax: +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr> Médiation : Organe chargé des procédures de médiation Nom officiel: comité consultatif interrégional de règlement amiable - préfecture de Région Adresse postale: place Felix Baret CS 80001 Ville: Marseille Cedex 06 Code postal: 13282 Pays: France Téléphone: +33 484354000 Adresse internet: <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> - Pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché : Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article R. 2197-1 du code de la commande publique : Préfecture de région (place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE CEDEX 06) - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Site web : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur> Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours : Nom officiel: greffe du Tribunal administratif de Marseille Adresse postale: 31 rue Jean-François Leca Ville: Marseille Code postal: 13002 Pays: France Courriel: Greffe.ta-marseille@juradm.fr Téléphone: +33 491134813 Fax: +33 491811387 Adresse internet: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 1,900,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,900,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom de la partie appelante : Offre groupement Egis Villes et Transports (mandataire)/Stoa Architecture/Mayanne association

Chef de file du soumissionnaire : EGIS Villes et Transports (mandataire)

Nom officiel : STOA Architecture (co-traitant), Mayanne association (co-traitant)

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : EGIS EAU SAS (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre Egis Villes et Transports/STOA Architecture/Mayanne association

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240391F00

Titre : Désimperméabilisation des écoles Lot 1

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,900,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom de la partie appelante : Offre groupement Egis Villes et Transports (mandataire)/Stoa Architecture/Mayanne association

Chef de file du soumissionnaire : EGIS Villes et Transports (mandataire)

Nom officiel : STOA Architecture (co-traitant), Mayanne association (co-traitant)

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : EGIS EAU SAS (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre groupement Egis Villes et Transports/STOA Architecture/Mayanne association

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240392F00

Titre : Désimperméabilisation des écoles Lot 2

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 9

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,900,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom de la partie appelante : Offre groupement Egis Villes et Transports (mandataire)/Stoa Architecture/Mayanne association

Chef de file du soumissionnaire : EGIS Villes et Transports (mandataire)

Nom officiel : STOA Architecture (co-traitant), Mayanne association (co-traitant)

Sous-traitants du lauréat :

Nom officiel : EGIS EAU SAS (sous-traitant)

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre groupement Egis Villes et Transports/STOA Architecture/Mayanne association

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

La valeur de la sous-traitance est connue : non

Le pourcentage de la sous-traitance est connu : non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : Z240393F00

Titre : Désimperméabilisation des écoles Lot 3

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 08/10/2024

Date de conclusion du marché : 18/11/2024

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : Métropole Aix-Marseille-Provence

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Métropole Aix-Marseille-Provence

Numéro d'enregistrement : 20005480700017

Département : 13

Adresse postale : 58 bd Charles Livon

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : commande-publique.entreprises@ampmetropole.fr

Téléphone : 0488788812

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr>:

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal administratif de Marseille

Numéro d'enregistrement : 171 300 056 00024

Département : 13

Adresse postale : 31 rue Jean-François Leca

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Point de contact : Tribunal administratif de Marseille

Adresse électronique : greffe.ta-marseille@juradm.fr

Téléphone : 04491134813

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0006

Nom officiel : EGIS Villes et Transports (mandataire)

Numéro d'enregistrement : 49433442900591

Adresse postale : 5 Boulevard de Dunkerque Immeuble Cap Joliette

Ville : Marseille Cedex 2

Code postal : 13471

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : marseille.egis-villes-et-transports@egis.fr

Téléphone : 0412391466

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Chef de groupe

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

Le lauréat est coté sur un marché réglementé

8.1 ORG-0010

Nom officiel : STOA Architecture (co-traitant)

Numéro d'enregistrement : 38392088100034

Adresse postale : 7 rue d'Italie

Ville : Marseille

Code postal : 13006

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

8.1 ORG-0011

Nom officiel : Mayanne association (co-traitant)

Numéro d'enregistrement : 51825020400030

Adresse postale : 1238 Route de Ganges

Ville : MONTPELLIER

Code postal : 34090

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003

8.1 ORG-0009

Nom officiel : EGIS EAU SAS (sous-traitant)

Numéro d'enregistrement : 49337803800266

Adresse postale : 889 rue de la Vieille Poste CS89017

Ville : MONTPELLIER

Code postal : 34965

Subdivision pays (NUTS) : Hérault (FRJ13)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Sous-traitant

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 12f5915a-0548-4e73-9e83-9c069e38cbd2 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 16/12/2024 à 14:33

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/12/2024